

ATTESTATION DE DEPLACEMENT PERMANENTE SANS LIMITATION DE DISTANCE Exploitant(e) Agricole

Je soussigné(e)

Exploitant (e) agricole sur la commune de :

N° de Siret :

Et/ou n° Pacage :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé en application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,
- Déplacement nécessaire pour la structure agricole

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Attestation permanente et sans limitation de distance valable à compter du 1 avril 2021 et pour une durée illimitée

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant(e)